

Canton de Berne

Commune de TRAMELAN

Parc éolien de la
Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

PQ "Parc éolien de la Montagne de Tramelan"
Demande de Permis de Construire

Accès 'Petites Fraises'



Gleizes



1.0	Demande de permis de construire	<input checked="" type="checkbox"/> Demande de permis de construire <input type="checkbox"/> Demande de permis général	Commune n°: _____ Réception: _____
------------	--	---	---------------------------------------

L'administration communale compétente vous fournira les données nécessaires pour remplir les formulaires de demande de permis de construire (plan de zones, règlement communal de construction, recensement architectural, zones de danger, sites [potentiellement] contaminés, etc.).

➔ Types de permis de construire / Conseils pratiques ➔

NPA / Commune: 2720 Tramelan Coordonnées planimétriques: voir plans annexés
 Rue / Lieu-dit: Prés de la Montagne, (accès parc) N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 3056/1087

Maître d'ouvrage (nom, adresse, personne de référence):
 Téléphone 058 477 62 83
 BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3000 Bern 25
 Télécopie 058 477 58 75
 Julien Galley
 Courriel julien.galley@bkw.ch

Représentant(e) avec procuration (nom, profession, adresse, personne de référence):
 Téléphone _____
 Télécopie _____
 Courriel _____

Le maître d'ouvrage confirme, par sa signature apposée à la page 3, l'octroi d'une procuration générale à la personne susmentionnée.
 La procuration ci-jointe définit la marge de manœuvre dont dispose la personne susmentionnée.

Auteur du projet (nom, profession, adresse, personne de référence):
 Téléphone 032 487 59 77
 ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan
 Télécopie 032 487 67 65
 Marcel Baerfuss
 Courriel marcel.baerfuss@atb_sa.ch

Propriétaire foncier / Propriétaire immobilier (nom et adresse, si pas identique au maître d'ouvrage):
 Téléphone _____
 Commune de Tramelan, 2720 Tramelan

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions:
Personne responsable (nom, profession et adresse):
 Téléphone 058 477 67 79
 BKW Energie SA / Viktoriaplatz 2 / 3000 Berne 25
 Télécopie 058 477 58 75
 Kurt Maegli
 Courriel kurt.maegli@bkw.ch

Projet de construction

Description: Nouvelle construction Transformation Changement d'affectation Agrandissement Démolition
 Installations techniques Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation Autres

Utilisation: Artisanat Agriculture Habitat
 Industrie Prestation de services Autres production d'énergie électrique

Description du projet et de l'utilisation prévue:
 Construction de l'accès routier (en groise) et électrique du parc éolien, place de transbordement provisoire montage et remise en état partielle du site après travaux. L'accès se fera depuis les Reussilles par "Les Petites Fraises" aux Tartins

Utilisation actuelle (en particulier des combles): _____
 Fondations Système: coffre en groise
 Construction portante Etayage: _____ Parois: _____ Plafonds: _____
 Façades Matériel: _____ Couleur: _____
 Toit Forme: _____ Inclinaison: _____
 Matériel: _____ Couleur: _____

Damage Pose de pieux Minage

Coûts de construction selon l'article 11, alinéa 1, lettre e DPC fr.: 400000

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain fr.: 500000 fr./m³ _____ Volume bâti (VB) selon SN 504 416 _____ m³



Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: zone agricole / ZPS Zone de protection / ensemble bâti selon le recensement architectural (RA) _____

Nombre d'étages admis / classe de construction: _____

Plan de quartier: Montagne de Tramelan Objets dignes de protection Oui Non

Degré de sensibilité: DS III Objets dignes de conservation Oui Non

Objet cantonal Oui Non

Secteur de protection des eaux: A B [Observer la notice](#)

ou
Zone de protection des eaux souterraines: S1 S2 S3 [Observer la notice](#)

Site pollué? Oui [Observer la notice relative aux projets de construction sur des sites pollués](#)

Non Aucune preuve nécessaire

Constructions / pieux dans les eaux souterraines ou abaissement de la nappe phréatique? Oui

Non Remplir le formulaire CnP, [observer la notice](#)

Aucune preuve nécessaire

Dangers naturels connus ou supposés sur le périmètre en question? Oui

Non Remplir le formulaire "Dangers naturels (DN)"

Aucune preuve nécessaire

Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

Régl. constr. communal, art. _____ LR/OR, art. _____ LAE, art. _____

LC, art. _____ LRLR, art. _____ Art. 24 ss LAT/81 ss LC

OC, art. _____ OPB, art. _____ Autres LCFo

Indications générales (*si nécessaire, joindre la feuille de calcul)

Raccordement routier: Route communale Route cantonale Accès par le terrain d'autrui

Dimensions principales: Longueur: 1300.0 m Largeur: 4.0 m Hauteur: _____ m

Nombre d'étages complets: _____

Les autres exigences prévues à l'article 11, alinéa 1, lettres f, g et h DPC sont-elles respectées? Oui

*Indication des surfaces: SBP logements: SBP autre: Place de jeux: Surface de détente:

– Existant: _____ m² _____ m² _____ m² _____ m²

– Nouveau: _____ m² _____ m² _____ m² _____ m²

– Total: _____ m² _____ m² _____ m² _____ m²

Surface de terrain prise en compte: 10'600 m²

*Indice d'utilisation: _____ *Indice de surface verte: _____ *Pourcentage de surface bâtie: _____

Ne répondre aux questions ci-dessous que si la surface qui sera définitivement construite ou la surface temporairement requise est supérieure à 2000 m² (cf. [guide sur la protection du sol](#)):

Surface de terrain perméable (meuble) requise: 10600 m² Dont surface définitivement construite: 3900 m² Dont surface temporairement requise: 6700 m²

Nombre de logements:

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces
Existant						
Nouveau						
Total						

*Places de stationnement pour voitures: _____ dont places dans garages ou parkings souterrains: _____

*Places de stationnement pour vélos: _____ dont places couvertes: _____

Garantie juridique en cas de mise à contribution du terrain d'autrui: _____

Annexes à la demande de permis de construire

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 2.0 Technique | <input type="checkbox"/> 5.4 Raccordement au réseau d'eau |
| <input type="checkbox"/> 3.0 Evacuation des eaux des biens-fonds | <input type="checkbox"/> 5.5 Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input type="checkbox"/> 3.2 Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux | <input type="checkbox"/> 5.5 <small>nouveau</small> Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input type="checkbox"/> 3.3 Protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> 5.8 Raccordement au réseau de télécommunication |
| <input type="checkbox"/> 3.5 Protection civile: construction d'abris | <input type="checkbox"/> 6.0 Réclames |
| <input type="checkbox"/> 3.6 Protection civile: dispense de l'obligation de construire des abris | <input type="checkbox"/> E1-E11 Energie |
| <input type="checkbox"/> 3.7 Prélèvement de chaleur au moyen de collecteurs forés | <input type="checkbox"/> Déc. Déclaration des voies d'élimination |
| <input type="checkbox"/> 4.0 Exploitation, aménagement et transformation d'entreprises et d'installations | <input type="checkbox"/> DirAC Chantiers importants sur le plan de la protection de l'air (chantiers B) |
| <input type="checkbox"/> 4.1 Questionnaire Protection des eaux - Industrie et artisanat | <input type="checkbox"/> DN Dangers naturels |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.2 Constructions selon la loi sur les forêts (LCFo) | <input type="checkbox"/> Bio Sécurité biologique |
| <input type="checkbox"/> 4.3 Hôtellerie - restauration | <input type="checkbox"/> RN Radon |
| <input type="checkbox"/> 4.4 Protection des eaux dans l'agriculture | <input type="checkbox"/> Am Amiante |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5.0 Utilisation de terrain public | <input type="checkbox"/> CSO Construction sans obstacle |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5.1 Raccordement au réseau électrique | <input type="checkbox"/> CnP Constructions dans les eaux souterraines et abaissement de la nappe phréatique |
| <input type="checkbox"/> 5.2 Raccordement au télé-réseau | <input type="checkbox"/> Autres: _____ |
| <input type="checkbox"/> 5.3 Raccordement au réseau de gaz | |

Autres documents

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accord des voisins selon l'article 27, alinéa 4 DPC | <input type="checkbox"/> Calcul des places de stationnement |
| <input type="checkbox"/> Droit de voisinage / distance à la limite | <input type="checkbox"/> Calcul des surfaces des places de jeux et des surfaces de détente |
| <input type="checkbox"/> Contrat de servitude | <input type="checkbox"/> Concession pour l'utilisation d'eau |
| <input type="checkbox"/> Procuration du _____ | <input type="checkbox"/> Contenu demande de permis général |
| <input type="checkbox"/> Preuves de protection contre le bruit | <input type="checkbox"/> Concept de protection incendie |
| <input type="checkbox"/> Diagramme d'ombre | <input type="checkbox"/> Signalisation |
| <input type="checkbox"/> Justification des locaux annexes | |

Remarques:

Lieu et date: Tramelan, le _____

Le maître d'ouvrage:

L'auteur du projet:

Le propriétaire foncier:

Le propriétaire immobilier:

Conformément à l'article 16 DPC, les gabarits doivent être posés au moment du dépôt de la demande de permis de construire et seront maintenus jusqu'à l'entrée en force de la décision concernant le projet. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'entrée en force du permis de construire.

NPA / Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Près de la Montagne Petites Fraises

N°: -

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 1087

Indications générales

- Construction à proximité de la forêt (Art. 25 Loi cantonale sur les forêts (LCFo) du 5 mai 1997)
- Construction en forêt
- Petite construction non forestière (Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 nov. 1992)
(Art. 35 Ordonnance cantonale sur les forêts (OCFo) du 29 oct. 1997)
- Construction forestière (Art. 2 Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 oct. 1991)
(Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 nov. 1992)
1. Existe-t-il un plan d'alignement par rapport à la forêt? Oui Non
2. Enumération des propriétaires possédant de la forêt dans un rayon de 30 m.

Propriétaires de forêt, nom et adresse**N° de la parcelle****Distance à la forêt (m)**

Commune Municipale de Tramelan

1087

5

3. Justification de la nécessité de déroger à la distance légale par rapport à la forêt:

Depuis les Reussilles, le tracé d'un nouvel accès en chaille, nécessaire à l'acheminement des éléments des turbines T2 à T7, passe à proximité d'un boisement forestiers, au sens de la LFo. En outre de l'aménagement du chemin, le raccordement électrique se fera au moyen de câblages souterrains enfouis dans le gabarit de ce dernier, afin de limiter les emprises définitives du projet.

Ce chemin traverse des secteurs forestiers au sens de la LFo. Pour les tronçons forestiers, des défrichements temporaires et définitifs sont requis. En outre, tout à l'Est, un tronçon de l'accès (env. 60m) situé en surface non forestière est à moins de 30m de la limite de forêt la plus proche. Concernant ce tronçon, une dérogation pour "Construction à proximité de la forêt" est donc demandée.

Après un examen approfondi des options lors de la conception du projet, le tracé retenu s'avère le plus rationnel et adapté aux besoins de l'installation projetée.

voir plans annexés

Déclaration

- Le maître d'ouvrage renonce expressément, pour lui-même et ses ayants cause, à toute indemnité pour des dégâts qui pourraient être provoqués par l'exploitation forestière ou par un phénomène naturel, tels que glissement de neige, coups de vent, etc., aux bâtiments ou installations analogues à construire. Les prescriptions des articles 41 ss CO sont réservées.
- Pour lui et ses ayants cause, le maître d'ouvrage prend acte qu'aucun défrichement de lisière de la forêt limitrophe ou autre coupe d'éclaircie allant au-delà du droit de couper les branches qui avancent sur le fonds voisin ne sera autorisé; si la forêt lui appartient, il lui est interdit de procéder à des coupes en vue de diminuer l'ombre projetée, de favoriser la vue ou à tout autre dessein.
- En cas de changement de propriété, le maître d'ouvrage et propriétaire ou bénéficiaire du droit de superficie s'engage à transférer à son successeur les obligations découlant de la présente déclaration.

Lieu et date:

Le maître d'ouvrage:

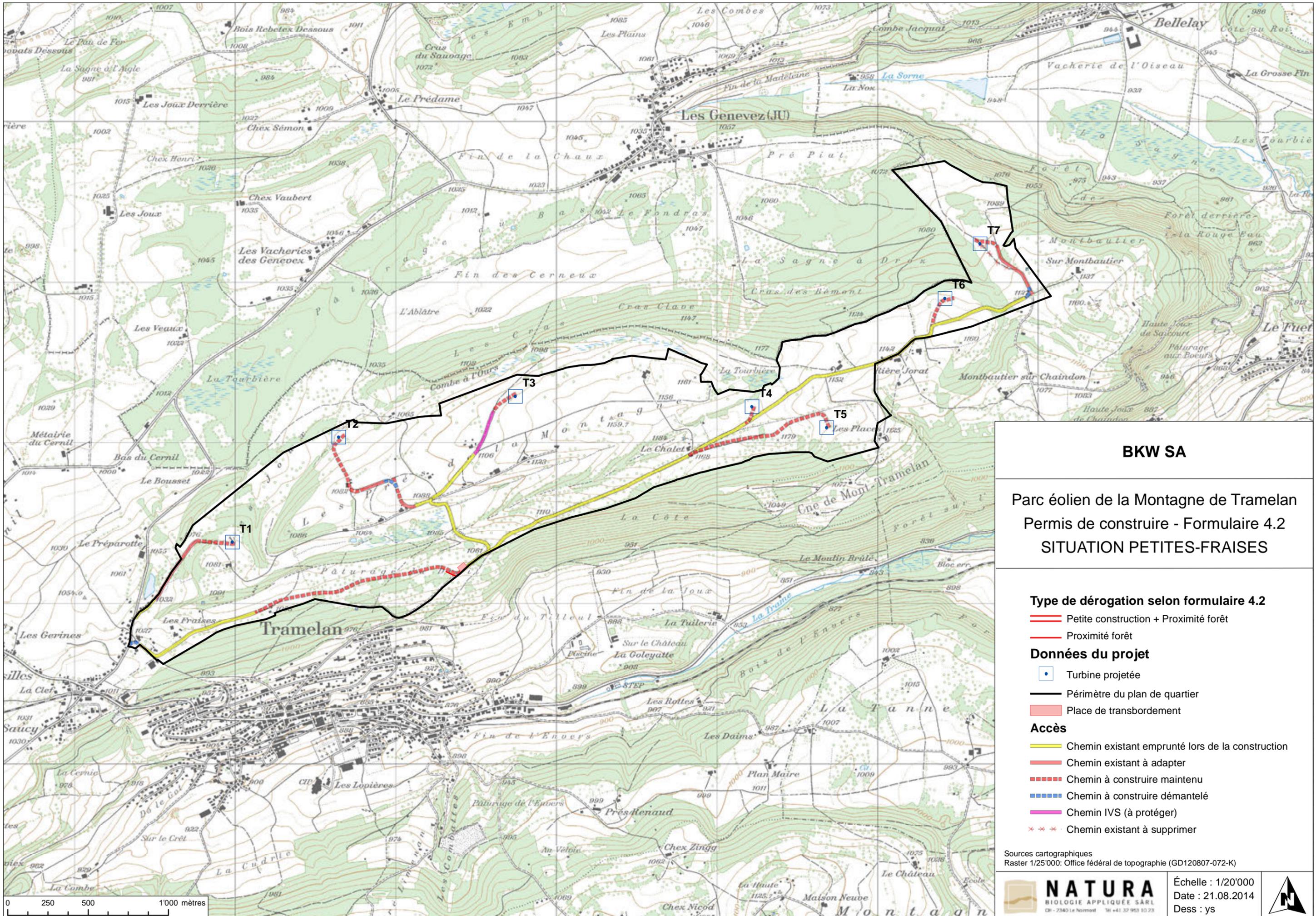
Tramelan, le

Pièces à joindre à la demande:

Plan de situation (2 exemplaires) à l'échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000

Pour le territoire mesuré, le plan doit avoir été établi par le géomètre; pour le territoire non mesuré, une esquisse suffit. Le plan de situation ou l'esquisse doivent contenir les données suivantes:

- Distance par rapport à toutes les parcelles forestières dont la limite est à l'intérieur de la distance légale de 30 m
- Emplacement du bâtiment, en rouge, avec les dimensions exactes
- Nom et adresse du propriétaire de la parcelle à bâtir
- Noms des propriétaires des parcelles forestières voisines
- Numéros de la parcelle à bâtir et des parcelles forestières concernées
- Echelle
- Direction du nord
- Signature du géomètre ou de l'auteur du plan et date
- Section de carte topographique à l'échelle 1:25 000 (uniquement pour les constructions en forêt)



BKW SA

Parc éolien de la Montagne de Tramelan
 Permis de construire - Formulaire 4.2
 SITUATION PETITES-FRAISES

Type de dérogation selon formulaire 4.2

- Petite construction + Proximité forêt
- Proximité forêt

Données du projet

- Turbine projetée
- Périmètre du plan de quartier
- Place de transbordement

Accès

- Chemin existant emprunté lors de la construction
- Chemin existant à adapter
- Chemin à construire maintenu
- Chemin à construire démantelé
- Chemin IVS (à protéger)
- *** Chemin existant à supprimer

Sources cartographiques
 Raster 1/25'000: Office fédéral de topographie (GD120807-072-K)



Échelle : 1/20'000
 Date : 21.08.2014
 Dess : ys



5.0 Utilisation de terrain public

Commune n°: _____

Réception: _____

 En relation avec une demande de permis de construire Sans lien avec une demande de permis de construire

NPA / Commune: 2720 / Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Près de la Montagne, (Accès Parc) N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 3056/1087

Requérant/e (s'il n'y a pas de lien avec la demande de permis de construire)

Nom / Entreprise

Téléphone _____

Adresse / Localité:

Courriel _____

Usage commun accru au sens de l'article 68 de la loi sur les routes (LR)

Utilisation de route / piste cyclable / chemin pour piétons

But: Installation du chantier Place de dépôt Place de stationnement Conduite aérienne (nouvelle) Conduite aérienne (réparation) Autres: transport spécial**Rue, désignation:**

voir plans annexés

(Relever dans le plan de situation)

 Route cantonale Route communale**Situation**

(sur /au-dessus de):

 Route: _____ m Piste cyclable: _____ m Chemin pour piétons: _____ m Banquette: _____ m Autres: _____ m**Dimensions:** Longueur: _____ m Largeur: _____ m Superficie: _____ m²**Hauteur** (au-dessus de): Route: _____ m Piste cyclable: _____ m Chemin pour piétons: _____ m**Délais:**

Début au plus tôt le: avril 2015 (ou le début du chantier), 2ans

Durée: 720 jours

Entreprise prévue:

Adresse / Localité:

BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3025 Berne

Téléphone _____

Courriel _____

Remarques (p. ex. indications sur le matériel et les dimensions):

voir plans annexés et concept de chantier dans le RIE et le plan de quartier valant permis de construire

Conduites de service au sens de l'article 69 de la loi sur les routes (LR)

Travaux d'excavation (route / piste cyclable / chemin pour piétons)

Conduites souterraines: Nouvelle conduite Réparation d'une conduite existante**Utilisation:** Eau Electricité Chauffage à distance Canalisation (eau propre) Téléphone Canalisation (eaux usées) Antenne collective Gaz Autres: _____**Rue, désignation:**

voir plans annexés

(Relever dans le plan de situation)

 Route cantonale Route communale**Procédure:** Fouilles en rigoles Avancement par forage/pousse-tube/jet à haute pression/minage: _____**Situation**

(sous/au-dessous de):

 Route: _____ m Piste cyclable: _____ m Chemin pour piétons: _____ m Banquette: _____ m Autres: _____ m**Délais:**

Début au plus tôt le: avril 2015 (ou le début du chantier), 2ans

Durée: 720 jours

Entreprise prévue:

Adresse / Localité:

BKW Energie AG Leitungsbau 3073 Ostermundigen / Arnold SA Delémont

Téléphone _____

Courriel _____

Remarques (p. ex. indications sur le matériel et les dimensions):

voir plans annexés et concept de chantier dans le RIE et le plan de quartier valant permis de construire

Lieu et date: Tramelan, le _____

Le requérant /La requérante: _____

Pièces à joindre à la demande:

Une copie du formulaire 1.0 (si relation avec une demande de permis de construire)

Deux plans de situation et des conduites de service à l'échelle de 1:500 ou 1:1000, avec le projet de fouille / d'utilisation du terrain, tracé de la conduite, surface de route requise.



5.1**Raccordement au réseau électrique**

Commune n°: _____

Réception: _____

NPA / Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Prés de la Montagne Petites Fraises

N°: - _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 1087**Projet et exécution** (pour autant que ces données soient connues)

Installateur-électricien (entreprise, adresse, personne de référence)

Téléphone _____

BKW Energie AG, Leitungsbau 3073 Ostermundigen / Arnold SA Delémont

Télécopie _____

Courriel _____

Utilisation et énergie / puissance nécessaire Appartements: Nombre _____ Pour les maisons locatives: nombre d'entrées d'immeuble _____Préparation d'eau chaude: 1 chauffe-eau par appartement Contenance du chauffe-eau par appartement _____ Chauffe-eau central Contenance du chauffe-eau _____ Autres systèmes de préparation d'eau chaude _____Chauffage des locaux: Pompe à chaleur Huile/gaz Autres _____ Artisanat / industrie: Puissance totale de raccordement (selon liste séparée) _____ kW

Eventuel raccord - disjoncteur de surtension _____ A

RaccordementConduite de branchement privée: Nouvelle pose Modifier/adapter Renforcer Conduite sous câble Conduite aérienne

Sécurité de raccordement nécessaire _____ A

Mise à terre: Mise à terre sera installée Mise à terre existante Mise à terre de fondation (nouvelle) Conduite d'eau (existante) Bande de mise à terre Autre _____Droits de passage pour conduite nécessaires: Oui (joindre copie) NonRaccordement à l'antenne collective prévu: Oui NonDate prévue pour le raccordement du courant de chantier: mai 2016

Dimensions de la fouille selon le plan de situation: longueur/largeur/profondeur _____ m

Conduites existantes dans un périmètre de 10 m autour de la fouille:

 Electricité: Eau Gaz Autres (TV, téléphone...) _____Installation de production d'énergie: Non Oui Laquelle Raccordement électrique Parc éolien 6 x T Exploitation propre Couplée avec le réseau électrique (selon communication)Installation intérieure: A effectuer Modifier/adapter EtendreLieu et date: Tramelan, le

Le mandataire: _____

Pièces à joindre à la demande:

1 copie de formulaire 1.0 (si en relation avec une demande de permis de construire)

2 plans de situation à l'échelle 1 : 1000 ou 1 : 500

1 projection horizontale du rez-de-chaussée à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50 avec proposition de l'emplacement du coupe-circuit

1 plan d'aménagement des abords à l'échelle 1 : 200 ou 1 : 100

Canton de Berne
Commune de TRAMELAN

Parc éolien de la
Montagne de Tramelan
 "Près de la Montagne - Montbautier"

PQ "Parc éolien de la Montagne de Tramelan"
Demande de Permis de Construire
 "Petites Fraises"
 Plan de situation 1:1'000



Glèbes

BKW
ATB SA
NATURA

N° plan **2694-TT-198** Formats : 45 x 210 cm

Date	Ref.	Projet	Dessin	Contrôle
04.07.2012	-	VR / Mbs	CH	
16.05.2014	-	VR / Mbs	CH / JH	
30.06.2014	-	EuP	VR / Mbs	CH / DL
21.08.2014	-	DP	VR / Mbs	JH

Maître d'ouvrage :
 (BKW Energie SA)

Propriétaire des parcelles n° 3056 et 1087 :
 (Commune de Tramelan)

Auteur du projet :
 (ATB SA - Tramelan)

Légende :

Existant :

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Chemin en enrobé
- Forêt constatée selon DivF
- Forêt à titre indicatif
- Arbre
- Ligne électrique aérienne

Projet :

- Chemin d'accès
- Dépot de sol découpé (terre végétale) (emprise temporaire)
- Dépot de sol découpé (sous-couche) (emprise temporaire)
- Alimentation des scabennes (enterrée)
- Place de transbordement en chaille
- Décapage du sol et remise en état (emprise temporaire)

No	Parcelle	Propriétaire	Surface m²		
			Superficie du bien-fonds	Emprise temporaire	Emprise définitive complémentaire
5	3056	Municipalité de Tramelan	128331	1360	1320
6	1087	Municipalité de Tramelan	509326	5340	2380
Total			638257	6700	3300

Emprise totale: 10700

Toutes les surfaces sont approximatives.
 Les surfaces définitives seront déterminées après la réalisation des travaux.



Parcelle n°	n°
3056	n°5

Propriétaire: Municipalité de Tramelan
 Hôtel de Ville - 2720 Tramelan
 Emprise temporaire: 1360 m²
 Emprise définitive complémentaire: 1320 m²

Parcelle n°	n°
1087	n°6

Propriétaire: Municipalité de Tramelan
 Hôtel de Ville - 2720 Tramelan
 Emprise temporaire: 5340 m²
 Emprise définitive complémentaire: 2380 m²